



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Date de la convocation : 15 février 2024

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, MM. HARNOIS, GUIMONET, Mme PERSEGOL, MM. DUVAL, SEGUIN, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, BOURARD, GAVEAU, Mme MERCIER, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, MM. De REDON, GUENIN, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme ROGER, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. LORGEUX,
Mme DEGRAIS, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. GAVEAU,
Mme ESCAMEZ, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. GUIMONET,
Mme POUGET, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. HOURY,
M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,
Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. DUVAL,
Mme BARRY, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme PERSEGOL,
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. GUENIN,
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,

ABSENTS : Mme MARCHAND, Conseillère Municipale,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

**OPERATIONS FONCIERES - ACQUISITION POUR L'APPLICATION D'UN ALIGNEMENT RUE
DES GENTILS - N° 24/01 - 07/B**

Monsieur DUVAL, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Dans le cadre de l'application d'un alignement rue des Gentils, les propriétaires ont accepté de céder à la commune la parcelle cadastrée section AO n° 904, d'une superficie de 98 m², au prix de 4 euros le mètre carré.

Je vous propose de décider l'acquisition de cette parcelle sur cette base et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document s'y rapportant, et de prendre en charge les frais d'acte."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section AO n° 904, d'une superficie de 98 m², située rue des Gentils, au prix de **4 euros le mètre carré**, à M. [REDACTED] et Mme [REDACTED];
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document s'y rapportant, et de prendre en charge les frais d'acte.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

28 FEB 2024

Mis en ligne sur le site internet le

1 MARS 2024

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jeanny LORGEUX

La secrétaire,



Laurence MERCIER